

Sujet : [INTERNET] consultation sur les périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau

Date : Fri, 30 Apr 2021 18:18:18 +0200

De : Brigitte Vercez

Monsieur le Préfet,

En tant que simple citoyenne et également adhérente à l'association *Blaireau & Sauvage* (dont le but est l'étude et la protection de cet animal), je m'oppose à l'ouverture de toute période complémentaire de déterrage du blaireau dans votre département. Voici mes arguments :

- Certains départements ont déjà supprimé la période complémentaire, notamment les Alpes de Haute Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Aude, les Bouches-du-Rhône (depuis 2016), la Côte d'Or (depuis 2015), l'Hérault (depuis 2014), ...

- Cet animal est protégé par la convention de Berne qui n'autorise son élimination que sous certaines conditions dûment justifiées. Le déterrage du blaireau est interdit dans de nombreux pays européens, notamment les Pays-Bas, la Grande Bretagne...

- Enfin et surtout, ce type de chasse est particulièrement barbare. De plus, il détruit des terriers qui servent également à d'autres espèces qui sont protégées comme le chat forestier. Et entre le 15 mai et le 14 septembre, tous les blaireautins ne sont pas forcément sevrés, et de toutes façon ils sont encore dépendants de leur mère. Le déterrage d'une famille nuit donc à l'espèce entière qui est peu prolifique.

En espérant que ce type de chasse indigne de notre époque sera bientôt aboli, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Brigitte Vercez